



ARBITRAGE ET SOCIÉTÉS EN DROIT OHADA

28 et 29 Septembre 2023
Hôtel Pullman Teranga Dakar

Directeur scientifique
Dr Achille NGWANZA

Nos Partenaires



SPONSORS



PRESENTATION

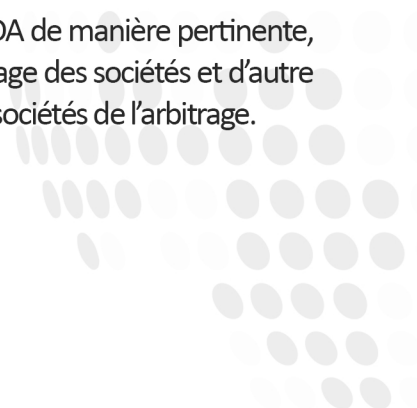
Il ne fait plus doute que l'arbitrage est abondamment pratiqué dans le cadre de la résolution des litiges sociétaires ou impliquant une société commerciale. Pour autant, l'on ne saurait soutenir sans nuance que la rencontre du droit des sociétés et de l'arbitrage est totalement apaisée, tant il est vrai qu'en droit comparé, la jurisprudence a dû préciser plusieurs zones d'ombre laissées par les textes prévoyant l'arbitrabilité des conflits sociétaires.

Dans le cadre de l'OHADA, si l'on peut se réjouir du fait que le législateur a pris une option libérale en consacrant l'arbitrabilité de tous les litiges entre les associés d'une part et, entre les associés et la société d'autre part, il n'en demeure pas moins que de nombreuses questions subsistent. En effet, la jurisprudence OHADA n'a pas toujours fourni des réponses convaincantes, notamment en matière de circulation de la clause compromissoire entre plusieurs conventions sociétaires. De plus, en dépit de la consécration prétorienne de l'arbitrabilité des litiges impliquant des dispositions d'ordre public du droit OHADA des sociétés, peut-on par exemple envisager que la Cour Commune de Justice d'Arbitrage admettra la dissolution d'une société commerciale par une sentence arbitrale ? Difficile d'apporter une réponse ferme à cette question.

Par ailleurs, l'arbitrage étant une activité économique, son développement postule de s'intéresser aux sociétés dont les prestations concourent à son essor. En conséquence, l'examen des interactions entre arbitrage et société dans une perspective OHADA invite à s'arrêter également sur le rôle des entités dont les prestations de service garantissent le bon déroulement des procédures arbitrales. Or, la littérature arbitrale africaine est très peu diserte sur ce qu'on peut appeler les « sociétés de l'arbitrage » ; pourtant le rôle de celles-ci pourrait être un facteur majeur d'accroissement du nombre de procédures arbitrales dans l'espace OHADA. Qu'il s'agisse du financement d'un justiciable impécunieux par un tiers financeur, ou encore de la fourniture d'une plateforme électronique en vue de réduire le coût d'une procédure en présentiel, pour ne citer que ceux-là, il est évident que la pratique internationale a développé de nombreux outils dont l'utilisation dans l'espace OHADA serait d'un grand apport.

Pour autant, les outils précités génèrent également de nombreuses questions juridiques épineuses telles que l'indépendance d'un arbitre vis-à-vis d'un tiers financeur, la protection des données et la confidentialité d'un arbitrage via une plateforme électronique. Par conséquent, le recours aux prestataires de services de l'arbitrage soulève également des défis qu'il faut prendre en compte dès à présent.

Afin de contribuer à accroître la pratique arbitrale dans l'espace OHADA de manière pertinente, JUS AFRICA ambitionne d'une part, de clarifier les subtilités de l'arbitrage des sociétés et d'autre part, de mettre en exergue les avantages et les enjeux du recours aux sociétés de l'arbitrage.



PROGRAMME

Jeudi 28 Septembre 2023

MATINEE

Session d'ouverture

Présentatrice :

Aïchatou MANE, Avocate au Barreau de New York

Allocutions d'ouverture:

- ▶ **Dr Achille NGWANZA**, Associé gérant JUS AFRICA, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Président du Groupe de travail OHADA du Comité français de l'arbitrage
- ▶ **Mme Hélène SARR**, Secrétaire exécutif de la Commission nationale OHADA du Sénégal
- ▶ **Me Mamadou SECK**, Bâtonnier du Barreau du Sénégal *
- ▶ **Me Claude MENTENON**, Président de la Conférence des Barreaux de l'espace UEMOA, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Côte d'Ivoire
- ▶ **M. Yoro Moussa DIALLO**, Agent judiciaire du Sénégal
- ▶ **Mme Esther MOUTNGUI**, Présidente de la CCJA
- ▶ **Pr Emmanuel Sibidi DARANKOUM**, Secrétaire permanent de l'OHADA
- ▶ **Pr Ismaila MADIOR FALL**, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Rapport introductif : le clair-obscur de l'arbitrage OHADA en matière sociétaire

- ▶ **Dr Achille NGWANZA**, Associé gérant JUS AFRICA, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Président du Groupe de travail OHADA du Comité français de l'arbitrage



MODULE I : L'ARBITRAGE DES SOCIETES

Table ronde 1 : La convention d'arbitrage en matière sociétaire

Modératrice :

Me Jessica AYA NANOU, Associée KS & associés, Avocate au Barreau de Côte d'Ivoire

- ▶ **La clause compromissoire statutaire**

Pr Mayatta MBAYE NDIAYE, Directeur Général de l'ERSUMA

- ▶ **La circulation de la clause compromissoire**

Me Habibatou TOURE, Avocate au Barreau de Paris

- ▶ **Le pouvoir compromissoire dans les sociétés**

Me Serges Martin ZANGUE, Associé gérant Zangue & Partners, Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats du Cameroun

Table ronde 2 : L'arbitrage dans la vie des sociétés

Modératrice :

Me Patricia SOPI KAKOU, Associée Ahead Legal Advisory

- ▶ **La désignation des mandataires de substitution par l'arbitre**

Dr Mounetaga DIOUF, Juge à la CCJA

- ▶ **L'abus de majorité et l'arbitrage**

Dr Karel OSIRIS DOGUE, Directeur des études de l'ERSUMA

- ▶ **La dissolution des sociétés commerciales par l'arbitre**

M. François-Xavier MBONO, Président de la Cour d'appel de l'ouest, Cameroun

Atelier discussion : Retour d'expérience sur le contentieux sociétaire dans l'arbitrage OHADA

Modérateur :

Dr Martial AKAKPO, Associé gérant Martial AKAKPO Law Firm, Avocat au Barreau du Togo, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

Dr Gaston KENFACK DOUJANI, Directeur de la Législation au Ministère de la Justice, Cameroun, Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage en Afrique (APAA)

Mme Diamana DIAWARA, Directrice Afrique du service de règlement des différends de la CCI

Me Khaled ABOU EL HOUDA, Associé HOUDA et associés, Avocat aux Barreaux du Sénégal et de Côte d'Ivoire

Me Marie-Andrée NGWE, Président du Comité permanent du Centre de Médiation et d'Arbitrage du GICAM, Avocate au Barreau du Cameroun

Me Patrick BONDONGA LESAMBO, Associé OVK Law Firm, Avocat au Barreau Kinshasa-Gombe

Vendredi 29 Septembre 2023

MODULE II: LES SOCIETES DE L'ARBITRAGE

Table ronde 3 : Les sociétés fournissant une prestation à caractère extra-juridique

Modérateur :

Me Pierre KASONGO MAKANDA, Avocat aux Barreaux du Haut Katanga et de Kinshasa Gombe

► Les tiers financeurs

Me Caroline DUCLERCQ, Associée MEDICI Law, Avocate au Barreau de Paris

► Les prestataires de services électroniques

Me Pierre DAUREU, Associé Talex International, Avocat au Barreau de Paris

► Les assurances de protection juridique

Me Romain DUPEYRE, Associé DWF France, Avocat aux Barreaux de Paris et de New York

Atelier discussion : Enjeux et perspectives du financement de l'arbitrage dans l'espace OHADA

Modérateur :

Pr Abdoulaye SAKHO, Professeur agrégé Université Cheik Anta Diop

Responsable d'un tiers financeur *

Responsable d'un tiers assureur*

Me Joachim BILE AKA, Associé Bile Aka – Brizoua-Bi & associés, ancien Bâtonnier de Côte d'Ivoire, membre de la Cour internationale de la CCI

Dr Sylvie BEBOHI, Avocate aux Barreaux de Paris et du Cameroun

Me Simon NDIAYE, Associé gérant HMN, avocat au Barreau de Paris *

Me Vanessa de HAPPI, Associée DH avocats, Avocate aux Barreaux du Cameroun et du Québec

Table ronde 4 : Les sociétés fournissant une prestation à caractère juridique

Modérateur :

Me Coco KAYUDI MISAMU, Associé KMC, ancien Bâtonnier Kinshasa-Matete

► Les cabinets d'expertise

M. Mathias CAZIER-DARMOIS, Associé HKA Paris

► Les conseils

Me Mouhamed KEBE, Associé GENI & KEBE associés, Avocat au Barreau du Sénégal, membre de la Cour internationale de la CCI

► Les traducteurs juridiques

Me Sabrina AINOUS, Associée Squire Patton Boggs, Avocate au Barreau de Paris, Membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

Session de clôture

Modératrice :

Me Nadia BIOUELE TALL, Associée HERA CONSEILS, Avocate au Barreau du Mali

RECOMMANDATIONS

► **Le point de vue de l'avocat**

Me Batibié Bâtis BENAÛ, Associé SCPA LEGALIS, Avocat au Barreau du Burkina Faso

► **Le point de vue du juriste d'entreprise ***

► **Le point de vue du notaire***

► **Le point de vue d'un centre d'arbitrage**

Me Yvette NGWEVILO RÉKANGALT, Président de l'Institut International de Médiation, d'Arbitrage et de Conciliation

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Pr Joseph DJOGBENOU, Avocat au Barreau du Bénin, Professeur titulaire en droit, ancien Président de la Cour constitutionnelle du Bénin

NB les intervenants dont les noms sont suivis d'un astérisque * n'ont pas encore confirmé leur participation